

La P'tite Fabrique de Sondernach

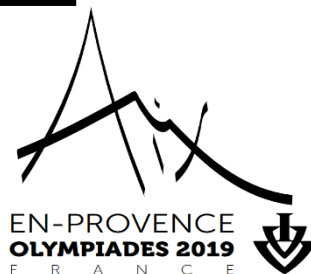
SONDERNACH

Parc Anne-Aymone - FRANCE - 68

INFORMATIONS AUX MARCHEURS



3^{ème} Marche Populaire Internationale de montagne



Jeudi 30 Mai 2019



Parcours de distances

10 km

19 km



Membre de la FFSP n°F1365

Visa FFSP 2019-68-052-T

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉ : contact@ffsp.fr

 [facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france)



Groupama

Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par
arrêté N°012156 du 2 août 2001

- Départ et arrivée :** Parc Anne Aymone - rue principale
68 380 SONDERNACH
- Horaires :** Départ de 06h00 à 13h00
Arrivée limitée à 18 heures.
- Parcours :** 10 km, sans difficultés particulières
19 km avec 700 m de dénivelé.
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.
- Licence de participation :** La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de 2,-€**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.
- Préinscriptions :** **Avant le 02/05/2019**
- Inscriptions :** Hetzmann Céline
42 rue du Buhl
68380 Sondernach
Téléphone: 06.26.84.26.55 ou 03.89.77.66.32
Email : laptitefabriquedesondernach@gmail.com
- Assurance :** La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de GROUPAMA.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.
- Ravitaillement :** Boissons et petites collations gratuites au premier point de contrôle et sandwiches payants. Possibilité de restauration au milieu du parcours de 19 Km (col du Petit Ballon) et à l'arrivée.
- Avis importants :** Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.
- Secourisme :** **Premiers secours :** trousse de premiers secours aux points de contrôle 1, 2, 3 et à l'arrivée.
Urgence : 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal